Image not found or type unknown

Travaux de refection de toiture

Par **legourzy**, le **09/08/2016** à **16:25**

bonjour

je suis proprietaire d'appartements d'un petit immeuble de moins de 30 lots.Ma question est la suivante

Le syndic de coopropriete sachant que le montant des appels de fond d'un cooproprietaire etaient impayes depuis plusieurs annees avait il le droit de faire executer les travaux de refection de cette toiture alors que tout le monde n'avaient pas payer sa quote part par rapport aux tantiemes de superficie de son appartement.

Le syndic a t'il commis une faute ou pas

Par **youris**, le **09/08/2016** à **19:22**

Bonjour
Ce n'est pas le syndic qui décide des travaux de réfection de toiture mais votre assemblée générale.
Salu

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés